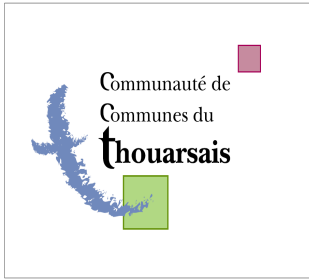


**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES  
DEUX-SEVRES**



# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
BRESSUIRE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 16 FEVRIER 2016**



**PROCES VERBAL N°2**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2016**  
à Thouars - Centre Prométhée  
Date de la convocation : 10 FEVRIER 2016

...-2016-02-16-...

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 29

Excusés avec procuration : /

Absents : 13

Votants : 29

**Secrétaire de la séance : Mme METAIS-GRANGER Sylviane**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, BLOT, PINEAU, BOUTET et Mme ARDRIT - Délégués : M. GREGOIRE, Mme ENON, MM. SAUVETRE, DUGAS, ROCHARD S, BAPTISTE, MEUNIER, FERJOU, MILLE, Mmes BABIN, GELEE, MM. DUHEM, BOULORD, Mmes GRANGER, ROUX, MM. NERBUSSON et CHARRE.

**Excusés avec procuration :** /

**Absents :** MM. DECHEREUX, DORET, ROCHARD Ch, BIGOT, Mme RENAULT, MM. MORICEAU Cl, BREMAND, COLLOT, RAMBAULT, Mmes DURDON, RIVEAULT, MM. HOUTEKINS et COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation des Procès Verbaux des séances du 16 novembre 2015 et 19 janvier 2016.

# ORDRE DU JOUR

## I - PÔLE DIRECTION GENERALE

### 3) - Ressources Financières (RF) :

BC.2016-02-16-RF01 - Tarifs Portage de repas 2016.

## II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC) :

BC.2016-02-16-AC01 - Réhabilitation de l'ancien Hôtel Tyndo en conservatoire de musique et de danse - Demande de subvention au titre des monuments historiques auprès du Conseil Départemental des DS.

## III - PÔLE SPORTS - EDUCATION ET JEUNESSE

### 1) - Sports (S) :

BC.2016-02-16-S01 - Règlement intérieur et tarification des droits d'adhésion à « Vac'En Sports » pour les vacances scolaires 2016.

## IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

### 2) - Conservation du Patrimoine et de la biodiversité (CP) :

BC.2016-02-16-CP01 - Demande de versement de la subvention accordée par la DREAL.

## V - PÔLE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE (DI) :

BC.2016-02-16-DI01 - Renouvellement des conventions de partenariat SIGIL.

## **BC.2016-02-16-RF01- RESSOURCES FINANCIERES - TARIF PORTAGE DE REPAS 2016.**

Dans le cadre de sa compétence sociale, la Communauté de Communes du Thouarsais assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, un service de portage de repas.

Les repas sont confectionnés par deux prestataires désignés dans le cadre d'un marché public et la Communauté de Communes assure la livraison de ces repas. Les tarifs de cette prestation restent les mêmes pour 2016.

En 2015, les tarifs étaient les suivants :

- Déjeuner livré à domicile : 8,72 €
- Dîner livré à domicile : 4,86 €
- Pain : 0,30 €

Il est proposé au bureau communautaire :

- de reconduire les tarifs de 2015 pour l'année 2016,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

## **BC.2016-02-16-AC01 - AFFAIRES CULTURELLES - REHABILITATION DE L'ANCIEN HOTEL TYNDO EN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES.**

*Code nomenclature FAST : 7512*

Vu l'arrêté n°20/SGAR/2013, portant inscription au titre des monuments historiques, de l'hôtel Tyndo à Thouars (Deux Sèvres), de l'aile sud ainsi que du terrain d'assiette en totalité (bâtiments construits par Loué pour servir d'école de jeunes filles et de salle d'asile) ;

Vu l'attribution d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien Hôtel Tyndo en conservatoire de musique et de danse pour les deux tranches suivantes :

- Phase complémentaire de restauration de l'aile sud et XIX<sup>ème</sup> inscrits au titre des monuments historiques. Cette opération est évaluée à **178 810,27 € HT** pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 40 %, soit **71 524,11 €** (Arrêté du 27 novembre 2014).
- Restauration des murs d'enceinte du site Tyndo et des travaux complémentaires nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage. Cette opération est évaluée à **181 000 € HT** pour laquelle l'Etat apporte une subvention de 30 %, soit **54 300 €** (Arrêté du 9 juillet 2015).

Une aide financière peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres qui accompagne la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre des opérations de restauration des monuments historiques inscrits. Le montant de cette aide s'élèverait à 10 000 € par tranche de travaux, soit 20 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres telle que précisée ci-dessus,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

## **BC.2016-02-16-S01 - SPORTS - REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHESION A VAC' EN SPORTS POUR LES VACANCES SCOLAIRES 2016.**

Il est rappelé que le concept des vacances sportives initiées par la Communauté de Communes du Thouarsais sous le nom de "Vac' En Sports", offre l'opportunité aux jeunes du territoire, encadrés par les éducateurs sportifs qualifiés, de découvrir une multitude de disciplines pendant les vacances scolaires. Cette action s'inscrit dans une continuité de l'Ecole des Sports Intercommunale. Comme le veut la législation, le dispositif ne bénéficie plus d'un agrément "Etablissement sportif" délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Cependant, la collectivité doit répondre à des obligations réglementaires.

Grâce à un programme à la carte, les jeunes sportifs choisissent librement leurs activités pendant les petites vacances scolaires (février, avril, novembre) l'après midi de 13 h 30 à 17 h 30 et pendant les vacances de Juillet et Août (demi-journée, journée).

"Vac' En Sports" fonctionne sur les sites sportifs existants et sur tout le territoire, afin de permettre un maillage cohérent quant à l'accueil des enfants de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Ce dispositif s'adresse aux enfants de 8 ans à 14 ans. L'encadrement des activités est assuré par les éducateurs sportifs du Guichet Unique Sportif complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Dans ce cadre, un règlement intérieur (annexe ci-jointe) est établi pour valider les principes de fonctionnement de "Vac' En Sports".

Un droit d'adhésion a été prévu pour être accessible au plus grand nombre. Celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

TRANCHE	Barème sur l'impôt Barème 14	TARIFS pour 1 après- midi	TARIFS SEMAINE (5 après-midis)
1	< ou = 500 €	3,00 €	12,00 €
2	501 à 1 000 €	4,00 €	16,00 €
3	1 001 € et +	5,00 €	20,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission 2 "Sports/Education/Jeunesse" en date du 20 janvier 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le règlement intérieur et la tarification des droits d'adhésion à "Vac' En Sports" pour l'année 2016.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-02-16-CP01 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITÉ - DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LA DREAL.**

Le montant de la subvention de fonctionnement accordée par la DREAL Poitou-Charentes à la Communauté de Communes du Thouarsais en 2016 pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Toarcien s'élève à 32 500 €.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué pour solliciter le versement de cette subvention et signer toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2016-02-16-DI01 - POLE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGIL POUR LES COMMUNES POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE.**

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice des la compétence facultative,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-13-C-07-30 du 13 janvier 2003,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007,

Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS du 28 juin 2010,

**Considérant** que le SIEDS dispose de la compétence « Système d'Information Géographique d'Intérêt Local » (SIGIL),

**Considérant** que la saisie de données géographiques, l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avèrent nécessaires pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la collectivité,

**Considérant** que la plateforme SIGil sur internet contient les outils de gestion complémentaires nécessaires pour la collectivité tels que la gestion du patrimoine arboré et la gestion de coordination de chantiers,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accepter le le renouvellement des conventions de partenariat, convention type jointe en annexe, entre la CCT et le SIEDS sur les communes du territoire,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat SIGIL pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites pour une durée de cinq ans sur les communes du territoire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.